

Séance du comité administratif du 27 août 2025
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance du comité administratif est sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire de Saint-Hilarion et préfet, à laquelle il y avait quorum à l'édifice de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires et mairesse suivants :

MM.	Emmanuel Deschênes, maire	Les Éboulements
	Christyan Dufour, maire	L'Isle-aux-Coudres
	Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-Saint-François
Mme	Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Monsieur Patrick Lavoie souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif présents et procède à la lecture du projet d'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)
2. Dépôt du rapport d'activités : avril – juin 2025
Service de l'aménagement du territoire et Convention de gestion territoriale (CGT)
3. MCC / Programme en patrimoine immobilier (PEP) :
présentation d'une demande d'aide financière
- Divers**
4. MTMD / Programme d'aide financière relatif au transport adapté
sur le territoire de la MRC de Charlevoix
5. Affaires nouvelles
6. Correspondance
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

OUVERTURE

Monsieur Patrick Lavoie constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance en souhaitant la bienvenue à tous et toutes.

CA-2025-87 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption du projet d'ordre du jour est proposée par madame Claudette Simard et résolue unanimement.

2- DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS : AVRIL À JUIN 2025

Le rapport d'activités du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2025 a été transmis aux membres du comité administratif et déposé au cours de la présente séance. Il est convenu de le publier sur le site web de la MRC et de le transmettre aux directeurs et directrices ainsi qu'aux conseillers et conseillères municipaux pour les tenir informés des activités réalisées par l'équipe du SDLE au cours de cette période.

CA-2025-88 3- MCC / PROGRAMME EN PATRIMOINE IMMOBILIER (PEP) : PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Programme en patrimoine immobilier (PEP) du ministère de la Culture et des Communications comporte quatre volets pour lesquels un estimé des dépenses doit être déposé avant le 5 septembre 2025;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif de la MRC de Charlevoix ont pris connaissance des actions et estimés de la subvention demandée du MCC et de la contribution de la MRC et/ou des municipalités locales pour chacun de quatre volets du PEP, soient : 1) Connaissance; 2) Expertise municipale; 3) Planification; 4) Préservation et restauration d'immeubles et de biens meubles de propriété privée (volet 4.1) et municipale (volet 4.2);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix confirme le dépôt du plan détaillé et du montage financier au MCC dans le cadre du PEP, tel que présenté, couvrant les prévisions pour les années 2026, 2027 et 2028 et faisant état des contributions attendues par le MCC, la MRC et les municipalités locales selon chaque volet prévu au programme et des actions proposées.

CA-2025-89 4- MTMD / PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE RELATIF AU TRANSPORT ADAPTÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2025

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix, conformément aux articles 678.0.2.1 et suivant du *code municipal du Québec*, a déclaré sa compétence par règlement 176-18 à l'égard de l'ensemble des municipalités locales et ce au domaine de la gestion pour le transport adapté ;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a mandaté la Corporation de mobilité collective pour opérer le service de transport adapté depuis janvier 2019;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix, via la Corporation de mobilité collective, fait appel à des fournisseurs d'autobus et de taxis externes pour offrir le service;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a adopté la grille tarifaire applicable en 2025, par la résolution numéro CA-2023-108;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix adopte le plan de transport et de développement des services, notamment en transport adapté, pour l'année 2025;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2025;

ATTENDU QUE pour le transport adapté, la MRC de Charlevoix prévoit contribuer, en 2025, pour une somme totale de 54 291 \$ dont le montant est réparti en fonction des quotes-parts des municipalités participantes suivantes, auquel s'ajoute une contribution de la MRC équivalente à 12 172 \$:

- Les Éboulements : 4 615 \$
- Petite-Rivière-St-François : 3 002 \$
- Saint-Hilarion: 3 610 \$
- Saint-Urbain : 4 158 \$
- Baie-Saint-Paul: 23 219 \$
- MRC de Charlevoix : 12 172 \$

ATTENDU QUE ces montants ont été adoptés dans le cadre des prévisions budgétaires 2025 de la MRC de Charlevoix par la résolution numéro 261-11-24;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix confirme l'adoption des prévisions budgétaires en transport adapté, soumises par la Corporation de mobilité collective de Charlevoix et dont les revenus et dépenses sont équilibrés pour les années 2025 à 2027 :

- 2025 : 251 500 \$
- 2026 : 262 356 \$
- 2027 : 269 664 \$;

ATTENDU QU'en 2024, 11 698 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'effectuer 12 000 déplacements en 2025;

ATTENDU QUE parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du Québec pour prise de décision;

ATTENDU QU'en vertu des modalités du programme, la MRC de Charlevoix s'engage via la Corporation de mobilité collective de Charlevoix à soumettre au MTMD une politique relative à la qualité du service avant le 1^{er} avril 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Chrystian Dufour et résolu unanimement

DE CONFIRMER au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec l'engagement de la MRC de Charlevoix de contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de référence.

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 163 475 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2025.

D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire.

D'AUTORISER la directrice générale de la MRC de Charlevoix à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution, notamment la convention d'aide financière proposée par le MTMD.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

5- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

6- CORRESPONDANCE

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec nous informe que des transports de pièces surdimensionnées seront effectués de façon régulière entre les mois d'août et de novembre 2025. Il s'agit de composantes nécessaires à la construction de nouvelles éoliennes dans le secteur de Saint-Tite-des-Caps.

La ministre des Ressources naturelles et des Forêts, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, nous confirme la réception de notre courrier concernant une demande d'informations sur les projets pilote régional visant la population de caribous forestiers de Charlevoix.

ORGANISME MUNICIPAL

La MRC de la Côte-de-Beaupré nous présente leur rapport annuel 2024.

DIVERS

Le Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix et le comité organisateur nous remercie pour la générosité de la MRC de Charlevoix lors de la dix-huitième édition de leur tournoi de golf qui a eu lieu le 14 juin dernier.

7- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

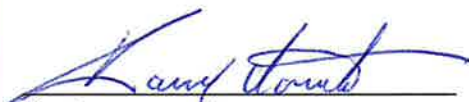
Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

CA-2025-90 8- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolue unanimement. Il est 16 h 10.



Patrick Lavoie
Préfet



Karine Horvath
Directrice générale et greffière-trésorière